



Section de Saône & Loire
CTL du 2 mars 2015 et du 9 mars 2015

Point 1 Aménagement des horaires d'ouverture de l'accueil physique (pour vote)

FO-DGFIP 71 a voté contre les propositions d'ouverture faites par l'administration.

L'amélioration des conditions de vie au travail et leur amélioration est le fondement de cette proposition de modification des horaires d'ouverture , ce qui est un point positif. Par ailleurs, la mise en place au niveau local a été faite sur une base de libre choix des postes comptables.

Ces deux éléments auraient pu permettre d'envisager un vote pour les propositions faites par l'administration qui a relayé les demandes des postes dans un nombre de cas significatif, mais :

- Le défaut d'organisation de la consultation au sein des postes n'a pas permis dans tous les cas une consultation satisfaisante des agents
- FO-DGFIP 71 a demandé de manière récurrente une harmonisation des horaires d'ouverture pour éviter un phénomène de déport de la charge de l'accueil d'un poste sur un autre. La proposition de l'administration n'est pas concluante sur ce point. Chaque poste ouvre selon des modalités différentes.
- Compte tenu des fermetures proposées FO-DGFIP 71 s'inquiète du caractère contre-productif que pourrait avoir cette mesure, qui va amplifier très lourdement les flux d'accueil les jours d'ouverture, et les autres flux d'accueil les jours de fermeture.

Point 2 Bilan local de la formation professionnelle 2014, plan de formation 2015 (pour information)

Seule la moitié des postes et services ont répondu au recensement des besoins. Le changement de calendrier et le découplage entre besoin de formation et entretien de fin d'année a impacté les remontées.

FO-DGFIP 71 demande que les modules de formations présentiels soient mis à disposition des agents en dehors des sessions de formation, l'ENFIP s'y refuse, mais ces modules de formations seraient très utiles à tous

Les représentants de FO-DGFIP 71 au CTL